

Commune de Lutry
Direction des travaux

Préavis municipal no 1204/2014

Concernant un crédit d'ouvrage pour le réaménagement des écopoints

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le préavis 1192/2013 relatif à l'introduction de la taxe au sac prévoyait, dans un deuxième temps, les mesures suivantes :

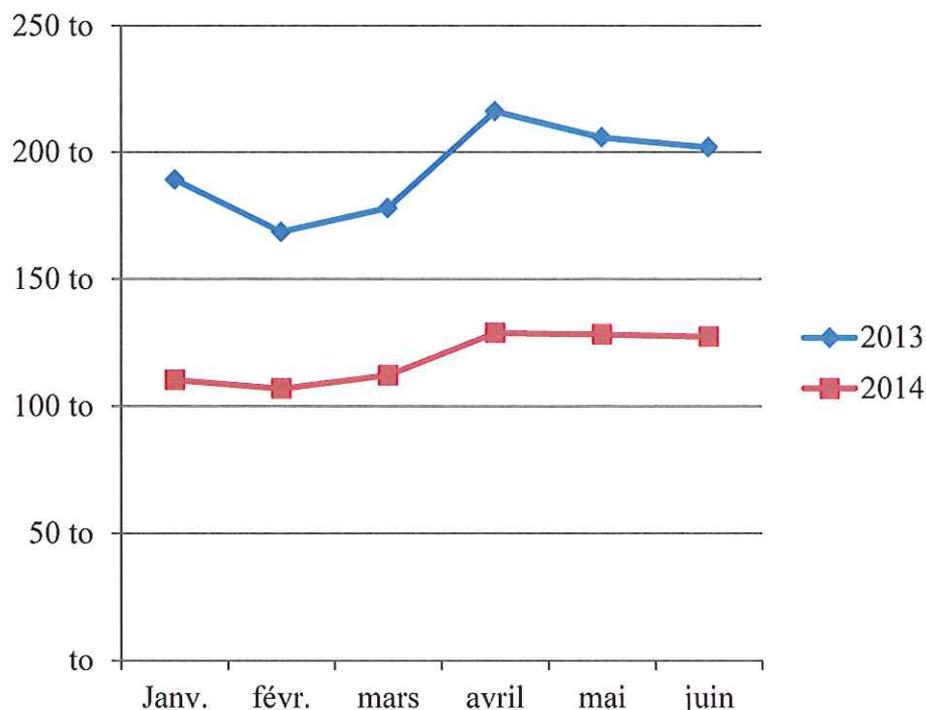
- ✦ le réaménagement de la déchèterie et des écopoints de manière à augmenter l'offre de tri
- ✦ la mise en place de conteneurs enterrés de type Molok.

Le préavis concernant le réaménagement de la déchèterie a été présenté au Conseil communal le 23 juin 2014.

Le présent préavis décrit y fait suite et les mesures d'accompagnement à mettre en place pour assurer une nouvelle stratégie de ramassage des déchets.

2. Bilan

Depuis le 1^{er} janvier 2014, nous avons constaté que la quantité de déchets ramassée a diminué de moitié entraînant une baisse importante du tonnage des ordures ménagères.



S'agissant des autres déchets, les tonnages ramassés sont stables.

3. Description des mesures d'accompagnement

Ramassage des ordures ménagères

Economiquement, il n'est pas raisonnable de garder deux ramassages hebdomadaires avec des camions qui tournent à moitié vides, raison pour laquelle nous prévoyons d'en supprimer un, excepté dans le bourg (au Sud de la RC 780) où les deux ramassages seront maintenus. En effet, la typologie des lieux ne permet pas l'entreposage de conteneurs. De plus, en raison des nombreux commerces et manifestations, nous jugeons plus adéquat de maintenir ce deuxième ramassage.

En contrepartie, il est prévu d'équiper chaque écopoint d'un conteneur de 5'000 lt pour le dépôt des ordures ménagères. Ce dimensionnement tient compte d'une diminution du tonnage des ordures ménagères ramassées porte-à-porte dans la mesure où certaines personnes amèneront leurs ordures ménagères aux écopoints.

Des conteneurs enterrés, du même type que celui mis en place au Voisinand, seront posés dans les secteurs « ville et villages » pour autant que les conditions techniques (niveau de la nappe phréatique, cadastre souterrain) le permettent.

Dans les autres secteurs, des conteneurs semi-enterrés, du même type qu'à la place de Fêtes et au parking Vaudaire, seront installés. L'expérience des trois premiers Moloks a été concluante et le concept de ramassage a été compris et apprécié par une grande majorité de nos citoyens. Les craintes sur les mauvaises odeurs se sont révélées infondées.



Conteneurs semi-enterré et enterré

Nouvelle usine de méthanisation

Un projet d'usine de méthanisation est en cours depuis plusieurs années sur le site de la Coulette à Belmont. Ce projet offrira pour la Commune de Lutry un débouché de proximité pour ses déchets organiques ménagers crus et cuits.

Pour permettre aux habitants de se débarrasser de leurs déchets organiques, nous prévoyons de mettre en place de nouveaux conteneurs (conteneur sur roulettes d'une capacité de 800 litres) sur les emplacements actuels des écopoints. Ces conteneurs seront munis d'un levier permettant une ouverture aisée du couvercle.



Le nombre de ces nouveaux conteneurs sera adapté pour un ramassage hebdomadaire évitant ainsi les nuisances olfactives de ces déchets.

Ce type de conteneur permet un nettoyage beaucoup plus aisé et efficace qu'un conteneur enterré. Ce critère est très important quand il s'agit de collecter des déchets organiques.

Pour offrir ce service sans attendre la nouvelle usine de méthanisation à la Coulette qui pourrait être mise en fonction en 2016, ces déchets organiques seront acheminés temporairement, à la SATOM (commune de Roche) dès la mise à disposition des conteneurs, soit en 2015. Cette solution transitoire est d'un coût similaire à la solution définitive.

4. Impact sur les écopoints

Les infrastructures actuelles de nos écopoints qui datent des années 80 sont vieillissantes et inesthétiques et doivent être remplacées à terme par de nouveaux équipements.

Pour éviter de revenir deux fois sur chacun des sites, la Municipalité propose de saisir l'occasion des travaux de mise en place des nouveaux conteneurs ordures ménagères pour rénover entièrement les 10 écopoints.

Ainsi, de nouveaux conteneurs enterrés seront prévus pour recevoir le verre (trié par différentes couleurs) et les boîtes métalliques. Il restera en surface les conteneurs pour le PET, les textiles, les huiles, les piles, les capsules Nespresso et les déchets organiques.

À terme, nos écopoints auront une apparence semblable à celle-ci :



Photo écopoint de Pully

Ainsi, compte tenu de cette nouvelle stratégie de ramassage des déchets, le tableau récapitulatif de la prise en charge des déchets se présentera comme suit :

	ÉCOPOINT									
	LUTRY QUAI VAUDAIRE 1	LUTRY PARKING DE LA COMBE 2	LUTRY TAILLEPIED 3	PALES Places de parc 4	SAVUIT Grande salle 5	LA CROIX/LUTRY Ch. Savoie Sud réservoir 6	ECHERINS Nord collège 7	CONVERSION pl. de stationnement 8	CHATELARD places de parc 9	LES MOINES jonction Daley 10
ORDURES MENAGERES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DECHETS ORGANIQUES MENAGERS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VERRE	X	X		X	X	X	X	X	X	X
PET	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TEXTILES	X	X	X	X		X	X	X		X
HUILE (minérale et végétale)	X	X				X		X		
BOITES METALLIQUES & ALUMINIUM	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PILES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CAPSULES NESPRESSO	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

5. Coûts des réaménagements

Budget de fonctionnement

Pour réaliser des simulations de cette nouvelle stratégie de ramassage, quelques postes budgétaires prépondérants ont été isolés. Cette manière de faire permet d'évaluer les différences financières entre la stratégie actuelle et la nouvelle stratégie de ramassage.

Avec des conteneurs de plus grande capacité, les frais de transport seront diminués, mais certains transports assurés par notre Service de voirie devront être effectués par des entreprises privées équipées de grue pour la manutention des volumineux conteneurs.

Nous estimons que la diminution des ordures ménagères en raison de la collecte des déchets organiques sera d'environ 15 %.

La stratégie actuelle de ramassage génère un coût annuel d'élimination de nos déchets qui se décompose comme suit selon le budget 2014 :

Libellés	Montants TTC	
	Charges	Revenus
Ramassage et transport des ordures ménagères porte-à-porte 2 ramassages par semaine	450'000.-	
Elimination des ordures ménagères (par incinération à Tridel)	440'000.-	
Ristourne sur la taxe au sac		710'000.-
Totaux	890'000.-	710'000.-
Charges non couvertes par la taxe au sac		180'000.-

Le coût de fonctionnement annuel de l'élimination de nos ordures ménagères avec la nouvelle stratégie décrite ci-dessus se décompose de cette manière :

Libellés	Montants TTC	
	Charges	Revenus
Ramassage et transport des ordures ménagères porte-à-porte 1 ramassage par semaine sur le territoire communal 2 ramassages par semaine dans le Bourg (sous la RC 780)	285'000.-	
Ramassage et transport des ordures ménagères aux écopoints 1 ramassage par semaine	65'000.-	
Elimination des ordures ménagères (par incinération à Tridel)	374'000.-	
Ramassage et transport des déchets organiques aux écopoints 1 ramassage par semaine	65'000.-	
Elimination des déchets organiques à l'usine de méthanisation de la Coulette	36'000.-	
Ristourne sur la taxe au sac		605'000.-
Totaux	825'000	605'000.-
Charges non couvertes par la taxe au sac		220'000.-

Cette simulation tient compte d'une diminution estimée de 15% en raison de la collecte des déchets organiques.

Il est rappelé que le tonnage d'ordures ménagères prévu en 2014 tient déjà compte d'une baisse de 15% par rapport aux dernières années.

Le coût du transport des boîtes métalliques et du verre n'entre pas dans le comparatif des deux stratégies de ramassage, en effet celui-ci est quasiment identique selon les deux scénarios.

Le résultat de cette simulation incluant deux ramassages dans le bourg présente un surcoût de fr. 40'000.- par année.

Les chiffres ci-dessus relèvent d'une estimation. Il faudra attendre le résultat après deux ou trois années d'exploitation pour avoir une idée précise des charges liées à la gestion des déchets.

Budget d'investissement

Le coût des investissements se décompose comme suit :

Libellés	Montants TTC
	Etudes
Ingénieur civil (appel d'offres, projet d'exécution, achèvement et mise en service), géomètre (implantation, abornement définitif)	140'000.-
Total des honoraires	140'000.-
	Travaux
Ecopoints : coûts des conteneurs à roulettes, semi-enterrés et enter-rés	630'000.-
Coûts des travaux de génie-civil	445'000.-
Total travaux	1'075'000.-
Total des études et des travaux CHF	1'215'000.-

Une marge de 20% pour les divers travaux non métrés et les imprévus est prévue dans ces montants.

6. Procédure et programme de mise en œuvre

6.1 Procédure

Chaque écopoint réaménagé sera déposé à l'enquête publique durant 30 jours, en vertu des dispositions de la loi sur les routes.

La planification des travaux se fera en fonction des résultats des mises à l'enquête. Nous imaginons de répartir ces travaux sur 2 à 3 ans.

Planification du projet	2014				2015				2016			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Préavis pour le crédit d'ouvrage												
Projet de l'ouvrage												
Enquête publique												
Délai de recours												
Appel d'offres pour les travaux												
Projet d'exécution												
Travaux												

7. Mode de conduite du projet

L'avant-projet de chaque réaménagement d'écopoint est entièrement assumé par le bureau technique communal ainsi que la direction des travaux. Les dossiers d'enquête, les appels d'offres et les plans d'exécution seront mandatés à un bureau privé.

8. Traitement des plastiques (hors PET)

Collecte mixte des déchets ménagers en plastique.

Les expériences réalisées dans les pays limitrophes (Allemagne et Autriche) montrent qu'en cas de collecte mixte des déchets ménagers en plastique, la moitié des matières collectées est valorisée thermiquement et n'apportent pas de plus-value écologique. Sachant qu'en Suisse, les centrales thermiques avec incinération des déchets produisent de plus en plus d'électricité et de chaleur, les usines d'incinération d'ordures ménagères restent la bonne filière pour les déchets ménagers à l'avenir, directement via le sac-poubelle et sans coûteux détour par des installations de tri.

La collecte coûte près de 500 francs par tonne.

Des projets-pilotes ont démontré que le coût de la collecte des plastiques s'élève à près de 500 francs par tonne. Faute de financement anticipé au niveau national, il n'existe pour la commune aucune possibilité de se faire rembourser ne serait-ce qu'une partie des frais et ceux-ci doivent être entièrement prélevés sur la taxe forfaitaire. Ce mode de financement ne respecte pas le principe de causalité («pollueur-payeur»), ce que révèle aussi la comparaison avec les autres emballages, tels le PET ou les boîtes de conserve en aluminium. Il existe pour ces deux collectes des contributions de recyclage anticipées, qui couvrent aussi une partie des charges pour la commune.

Position adoptée par la Municipalité

Il y a lieu de soutenir la collecte et la récupération de matières plastiques, de haute valeur et sélectionnées au mieux. Les potentiels se trouvent ici dans les domaines de la construction, ainsi que des emballages industriels et ménagers. Étant donné que des acteurs de poids du commerce de détail introduisent la collecte de bouteilles en plastique et assument ainsi leur responsabilité en rapport avec les produits, un engagement de la commune n'est, pour l'heure, pas nécessaire. Un tel engagement pourrait aussi donner de mauvais signaux aux commerces et détourner les principaux flux de volumes vers la commune.

9. PET

Actuellement, la Commune de Lutry continue de collecter le PET, bien que de nombreuses communes aient renoncé à le récupérer. En effet, aujourd'hui l'accent est mis sur la collecte auprès des commerces.

Nous rappelons que **seuls les emballages munis de ce logo**



sont récoltés

dans les conteneurs à PET

et que ceux munis de ce logo



ne doivent pas être déposés dans les con-

10. Financement, amortissement et charges financières

Financement

Compte tenu des disponibilités dont dispose la Commune et dans l'objectif de réduire les charges d'intérêts, le financement du crédit d'ouvrage pour le réaménagement des éco-points devisé à CHF 1'215'000.- sera financé entièrement par la trésorerie courante de la bourse communale. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une dépense « affectée », mais financée par la trésorerie courante, une écriture interne d'intérêt annuelle sera comptabilisée aux conditions moyennes de placement du marché des capitaux. Un taux de 1.5% est pris en compte pour le calcul des charges financières annuelles ci-après.

Durée d'amortissement

Afin de permettre à la Commune de récupérer l'entier de l'impôt préalable TVA sur le coût des études et des travaux prévus, il est impératif que l'amortissement de cet investissement ne soit pas couvert par des recettes issues du ménage communal ni par le fonds de réserve pour investissements futurs, mais par des recettes issues des taxes « déchets » affectées.

Cette dépense sera par conséquent amortie annuellement selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes. Compte tenu de la mixité entre les études et les travaux, l'amortissement de cet investissement doit être réparti sur 20 ans, soit un coût d'amortissement annuel correspondant à 1/20ème du coût global des études et travaux.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire et en fonction des intérêts de placement moyen estimé à 1.5%.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt de placement du marché.

- amortissement s/20 ans (1/20ème de 1'215'000.-)	CHF 61'000.-
- intérêts au taux moyen de 1.5%	<u>CHF 9'000.-</u>

Charges financières annuelles globales	<u>CHF 70'000.-</u>
---	----------------------------

